

Ronde des Villages

Dates de la Ronde des Villages 2023 : les 14 et 15 octobre.

Organisée par l'office du Tourisme du Pays de Fénelon, cette belle manifestation accompagne près de 4000 randonneurs sur 20 communes du territoire.

Nous sommes quelques bénévoles pour l'organisation sur notre commune. Venez nous rejoindre pour donner quelques heures de votre temps dans la joie et la bonne humeur. Si vous ne pouvez nous consacrer un moment, aidez-nous en fabriquant des pâtisseries. Les produits alimentaires seront fournis le vendredi.

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter Annie Remaud :

Mail : 24annie.remaud@orange.fr , Tél : 06.60.25.94.16. Nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Marchés

Les marchés du mardi matin se tiendront du mardi 11 avril au 12 septembre 2023 sur la place du Champ de Mars.

Les « Dégustades » auront lieu du vendredi 7 juillet au vendredi 25 août 2023.

Ateliers mémoire

Depuis le 28 février dernier, la Mairie de Salignac accueille des « Ateliers mémoire ».

Ce dispositif est organisé par l'ASEPT (L'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires) qui œuvre à la **prévention santé des seniors** pour le compte des régimes de retraite. L'ASEPT informe, sensibilise et aide les seniors à adopter des comportements sains au quotidien en faveur d'un **vieillessement actif et réussi**.



Le Mot du commerçant : Boulangerie

A l'heure où de nombreux villages se meurent par la perte de leurs commerces de proximité, nous avons la chance à Salignac-Eyvignes d'avoir encore la boulangerie qui est un élément essentiel dans ce que l'on nomme « l'âme du village ». La boulangerie / pâtisserie APPEYROUX est implantée depuis 3 générations dans notre village.

Elle vous propose 6 jours sur 7 (du mardi au dimanche) divers pains dont une spécialité en plus pratiquement chaque jour, une diversité de viennoiseries, du salé mais également du choix en pâtisserie. Pour les gros gâteaux, il est impératif de commander à l'avance. Elle dispose d'un parking privé et une place est réservée aux personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez également trouver ses produits chez l'épicier Rochette à Salignac, chez Proxi à Saint-Geniès et au tabac/presse de la Bouquerie à Sarlat. Notre boulangerie/pâtisserie est très heureuse de faire partie de la dynamique de son village tant par son savoir-faire, son professionnalisme, sa proximité que par « son ambiance chaleureuse ». Si elle perdure, c'est également et surtout grâce à sa fidèle clientèle et à la nouvelle (qui a rejoint notre beau village en y emménageant) et ce sont elles qu'elle remercie infiniment avant tout.

Le mot de l'opposition

Ambiance ... drôle d'ambiance au sein du conseil municipal !

Simple illustration : le Maire applique à la lettre l'article 2 du règlement intérieur. Ainsi, il exige l'envoi des questions diverses 24 h, avant la tenue du conseil ... Cette décision est fortement dommageable pour la libre expression des conseillers et en particulier pour ceux de l'opposition.

Nous ne contestons pas cette application du règlement intérieur, pourtant une simple modification suffirait à montrer la volonté réelle de la majorité d'accorder une place légitime à l'opposition.

Un fonctionnement à l'image de la drôle d'ambiance des conseils municipaux !



Salignac-Eyvignes Infos – avril 2023



Le Mot du Maire :

Inquiétude, c'est malheureusement le mot qui, actuellement, domine l'actualité. Inquiétude en Ukraine, inquiétude sur le coût de la vie, pour d'autres, inquiétude sur l'emploi, sur le logement... Pour autant, il ne faut pas céder au pessimisme. Aller toujours de l'avant, apporter une réponse à chaque question, à chaque problème, c'est la meilleure façon d'avancer.

A notre niveau nous avançons sur quelques projets, entre autres, la réalisation de 8 logements inclusifs à proximité de l'EHPAD, la pose d'éclairage LED dans la salle des Fêtes, les locaux de la communauté des communes, l'école maternelle, la cantine, les locaux de la garderie et de la bibliothèque scolaire.

Nous restons très attentifs aux évolutions des commerces et des entreprises dans la commune. Notre soutien aux associations reste indéfectible même si certains peuvent le juger insuffisant. La commune peut aider mais chaque association se doit de tendre vers l'autonomie financière. C'est le rôle, parfois difficile mais poursuivi par tous les bénévoles des nombreuses associations qui font vivre la commune. Bravo à tous.

Ne voulant pas mettre d'huile sur le feu, j'ai jusque-là évité de répondre au mot souvent excessif de l'opposition à qui j'ai proposé, en vain, une collaboration positive. Une fois encore, cette opposition souligne son désaccord en contestant l'article 2 du règlement intérieur, concernant les questions diverses, pourtant adopté à l'unanimité. Cet article permet de préparer les réponses, parfois complexes, aux questions posées. Pourquoi refuser de respecter un règlement voté par tous ?

Jacques Ferber

Remplacement d'adjointe

Le conseil municipal du 28 février dernier a vu l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire, Noémie GUERBETTE en remplacement de Nathalie GAUSSINEL qui a démissionné de son poste d'adjointe.



Photo : Didier Rivet

Travaux et investissements communaux

City stade et skate park

Situé route de Carlux, l'équipement, inauguré le 5 novembre dernier, est très apprécié. De nombreux jeunes salignacois s'y retrouvent régulièrement pour pratiquer football, basket ou encore roller et skate board...



Projets de logements inclusifs à l'EHPAD

Le Conseil Municipal, en partenariat avec Périgord Habitat et l'EHPAD Marcel Cantelaube, a engagé une opération en vue de la construction de 8 maisons avec salle commune. Ces logements sont destinés à une population senior, à faibles revenus.

La proximité de l'EHPAD permettra de bénéficier de ses services (restauration, blanchisserie, ...). L'année 2023 verra s'enclencher les études et le dépôt du permis de construire. Objectif : 1^{er} occupant au 1^{er} semestre 2025.



Photo : Didier Rivet

Balayeuse

Le nettoyage des rues du bourg se poursuit, les employés municipaux confirment leur prise en main de ce nouvel outil.



Celui-ci s'avère très utile pour l'entretien des ruelles étroites ainsi que l'aspiration des bouches d'aspiration du réseau d'eau pluviale. Elle permet également un désherbage des voies puisque la commune est en zéro phyto.

Fonds Vert

Dans le cadre de la planification écologique, le Gouvernement a mis en place un fonds dit « fonds vert ». L'objectif est d'offrir aux collectivités des ressources visant à amorcer leur transition énergétique. Doté d'un budget de 2 milliards d'euros au niveau national, le fonds consacre 6 millions d'euros à la Dordogne. Ce fonds vert poursuit un triple objectif : renforcer la performance environnementale, s'adapter au changement climatique et améliorer le cadre de vie.

Le Conseil municipal a effectué une demande de subvention auprès des services compétents pour améliorer les bâtiments communaux.

Travaux

Afin de faciliter la circulation, deux rues du bourg de Salignac ont été transformées en voies à sens unique : la Rue Fénelon et le Chemin des Remparts. Un ralentisseur va être installé prochainement dans le bourg d'Eyvigues.

Un goudronnage a été mis en œuvre au lieu-dit Barbeyroux ainsi qu'au Sentier des Fontaines à Eyvigues.

Dans le cadre de la défense incendie, deux nouvelles bornes ont été installées Avenue Jean Couderc et à l'entrée du chemin piéton rue de Saasenheim.

A l'école

Une nouvelle aire de jeux a été installée à l'école maternelle.



Les inscriptions en Petite section de Maternelle sont ouvertes pour les enfants nés en 2020.

Eclairage public

Le 3 novembre dernier, le Conseil Municipal a voté en faveur de l'extinction de l'éclairage public de la commune. Les horaires retenus sont de 23 heures à 6 heures du matin. Cette décision a été validée par le Syndicat d'Energies de la Dordogne, organisme en charge de la maintenance du réseau d'éclairage public. La mise en œuvre devrait avoir lieu au cours du printemps 2023.

SICTOM gestion des déchets / déchets canins

Importance du tri

Entre 2018 et 2025 nous avons l'obligation de réduire nos déchets de 50% sous peine de majoration de taxes. Si nous enregistrons déjà une baisse de 18,3 % cela reste insuffisant par rapport à l'objectif à atteindre. Si nous voulons échapper à une très forte facturation lors de l'arrivée de la redevance incitative, il faut d'avantage trier car dans les sacs noirs, il y a encore 85 % de déchets qui ne devraient pas s'y trouver (verres, papiers, emballages, fermentescibles...).

De son côté le SICTOM mène une politique drastique de réduction des charges pour tenter de compenser l'augmentation du coût du traitement de ces ordures par le SMD3 qui en 3 ans a été majoré de 80%, celle de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) + 22% en 1 an et celle du prix du carburant. Par ailleurs, au vu du flou et du manque de préparation de la mise en place de la redevance incitative, le SICTOM a adopté un moratoire de 3 ans sur son application.

Le seul mot d'ordre reste : Pour PAYER moins, TRIONS mieux.

Pour un bourg propre, un minimum de civisme impose de ne pas jeter ses papiers ou autres déchets n'importe où. Des poubelles sont réparties dans le village, destinées également à collecter les sacs mis à disposition pour les déjections canines. Nos amis les chiens doivent être tenus en laisse, toute divagation est passible d'amende.

Adressage

Le projet d'adressage touche à sa fin pour la partie administrative. 969 points d'adresses et 165 voies ont été créés.

Lors de la session du 28 février dernier, le Conseil Municipal a validé la liste des noms des voies. Désormais, place au choix et à la pose des panneaux. L'installation sera faite au cours de cette année.

Les propriétaires seront également informés par courrier de leur nouvelle adresse, pour mettre à jour leurs coordonnées et récupérer la plaque de numéro d'habitation.

Débroussaillage

Lors du dernier conseil communautaire du 9 mars 2023, le Lieutenant-Colonel Flament a présenté les obligations légales de débroussaillage. Une proposition de loi a été déposée le 14 décembre 2022 au Sénat. Actuellement la loi oblige à débroussailler 50 m autour des habitations.

Pour rappel le brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage et le brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte, ...) **sont autorisés uniquement du 1er octobre au dernier jour de février.**

Une nouvelle boîte à livres

Le village s'est doté d'une nouvelle boîte à livres-boîte à rêves.

Située à côté de l'entrée du pôle Mairie - Communauté de Communes, cette réalisation est le résultat du travail des employés communaux qui ont su jouer de créativité, d'ingéniosité et la carte « récup » pour recycler qui une bibliothèque qui une ancienne fenêtre de la mairie, des matériaux voués à la destruction. Vous pouvez y emprunter et / ou déposer des livres tous publics à loisir et, ainsi que son nom le suggère, rêver à d'autres horizons.

Colis pour les aînés



Photo : Didier Rivet



Afin d'égayer les fêtes de fin d'année de nos aînés, les élus de la majorité ont livré des colis gourmands à 162 personnes.